

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU
DE LA METROPOLE**

**Approbation de la candidature de la Métropole à l'appel à projets
"Modernisation et développement des centres, clubs et bases nautiques" porté
par la Région SUD et demande de subventions**

La Région SUD lance un appel à projet portant sur la modernisation et développement des centres, clubs et bases nautiques dans le cadre d'un plan régional voile nautisme en vue des Jeux Olympiques de 2024.

La Direction de l'Environnement et des Ports de Plaisance porte un projet global de réaménagement de la zone d'activités et de loisirs du Port Neuf de La Ciotat. Ce projet global intègre la rénovation de la base nautique de La Ciotat.

Dans ce cadre, il est proposé la candidature de la Métropole à l'appel à projet "Modernisation et développement des centres, clubs et bases nautiques" porté par la Région Sud, ainsi que de solliciter des subventions permettant la réalisation du projet.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération, dont le coût estimatif est de **1 000 000 € HT**, est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
REGION SUD	20,00 %	200 000,00 euros
AUTOFINANCEMENT		
Métropole Aix-Marseille Provence	80,00 %	800 000,00 euros
	TOTAL	1 000 000,00 euros

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral

■ Séance du 19 Novembre 2020

16428

■ **Approbation de la candidature de la Métropole à l'appel à projets "Modernisation et développement des centres, clubs et bases nautiques" porté par la Région SUD et demande de subventions**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Région SUD lance un appel à projet portant sur la modernisation et développement des centres, clubs et bases nautiques dans le cadre d'un plan régional voile nautisme en vue des Jeux Olympiques de 2024.

La Direction de l'Environnement et des Ports de Plaisance porte un projet global de réaménagement de la zone d'activités et de loisirs du Port Neuf de La Ciotat. Ce projet global intègre la rénovation de la base nautique de La Ciotat.

Dans ce cadre, il est proposé la candidature de la Métropole à l'appel à projet "Modernisation et développement des centres, clubs et bases nautiques" porté par la Région Sud, ainsi que de solliciter des subventions permettant la réalisation du projet.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération, dont le coût estimatif est de **1 000 000 € HT**, est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
REGION SUD	20,00 %	200 000,00 euros

AUTOFINANCEMENT		
Métropole Aix-Marseille Provence	80,00 %	800 000,00 euros
	TOTAL	1 000 000,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le procès-verbal n° HN 001-8065/20 CM du 9 juillet 2020 portant élection de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'information du Conseil de Territoire de Marseille Provence du XXXXXXXX.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de gestion des ports de plaisance et des activités présente sur le domaine public maritime concédé.
- Que dans le cadre du projet global de réaménagement de la zone d'activités et de loisirs du Port Neuf de La Ciotat, la Métropole s'inscrit dans les conditions de l'appel à projet "Modernisation et développement des centres, clubs et bases nautiques" porté par la Région SUD
- Qu'en parallèle de la candidature à l'appel à projet, il convient de solliciter une aide financière à la Direction Inter Régionale de la Mer (DIRM) et à l'Agence de L'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) pour la réalisation du projet.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la candidature de la Métropole à l'appel à projet "Modernisation et développement des centres, clubs et bases nautiques" porté par la Région SUD

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ce dossier de candidature ainsi que tous les actes permettant la mise en œuvre de l'appel à projet dans l'hypothèse où la candidature de la Métropole serait retenue.

Article 3 :

Pour la réalisation de cette opération, Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisée à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la région SUD (Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur), le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, la Direction Inter Régionale de la Mer, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent.

Article 4 :

La recette correspondante est inscrite au Budget annexe Ports de Plaisance 2020 et suivants de la Métropole Aix- Marseille-Provence, investissement nature 1312, Sous politique B220 - Code gestionnaire : 5DIPOR.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mer, Littoral
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT